



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2019-145

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## **73\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Savoie**

73-2019-11-19-001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service de Publicité Foncière  
et de l'Enregistrement Chambéry 2 (1 page)

Page 3

73\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Savoie

73-2019-11-19-001

Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service de Publicité  
Foncière et de l'Enregistrement Chambéry 2

*Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du SPF-E 2 tous les après-midis du 25 Novembre 2019  
au 31 Janvier 2020 et le 2 Janvier toute la journée.*



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE**

5 rue Jean GIRARD-MADOUX  
73000 Chambéry

## **Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Savoie**

### **Le directeur départemental des finances publiques de la Savoie.**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Savoie ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1er :**

En complément de la fermeture hebdomadaire actuelle du vendredi, le service de publicité foncière et de l'enregistrement Chambéry 2 sera fermé au public, à titre exceptionnel, tous les après-midi du 25 novembre 2019 au 31 janvier 2020.

Ce service sera également fermé la journée du jeudi 2 janvier 2020.

#### **Article 2 :**

Les documents reçus le jour où ce service est fermé au public seront traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chambéry, le 19 novembre 2019

Par délégation du Préfet,  
Pour le directeur départemental des finances publiques de la Savoie,  
Le directeur du pôle pilotage et ressources

Signé : Philippe CARRON

